

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 janvier 2016

ÉCONOMIE BLEUE - (N° 3178)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 31

présenté par

M. Huet, Mme Louwagie, M. Lazaro, M. Straumann, M. Moreau, M. Reiss, M. Vitel,
Mme Zimmermann, M. Hetzel, M. Le Fur, M. Morel-A-L'Huissier, M. Lurton, Mme Schmid,
Mme Grosskost, M. Siré et M. Gandolfi-Scheit

ARTICLE 1ER BIS

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« après un premier rappel de la part de cette dernière non suivi d'effet au bout de deux mois. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif de cet amendement est de permettre aux propriétaires de navires en cause de régulariser leur situation dans un délai raisonnable.